



République Française

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

COMMUNE
DAINVILLE

ARRETE DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de DAINVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-32, L2225-1 à 4, L5211-9-2 et R2225-1 à 10 ;

Vu l'article R417-11 8° du code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-072 en date du 20 mai 2022, arrêtant le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-18-40 en date du 15 juin 2023 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie.

ARRETONS

Réf. : ST/LB

N° 2025/108

OBJET

**Défense
Extérieure Contre
l'Incendie**

Article 1 – Généralités : La Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.) a pour objet d'assurer, au regard des risques à défendre, l'alimentation en eau des moyens du service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais par l'intermédiaire des points d'eau incendie identifiés à cette fin.

Article 2 – Définition du territoire de compétence : Le présent arrêté est applicable sur la commune de Dainville.

Nb : toute modification du territoire de compétence nécessite la mise à jour de cet arrêté.

Article 3 – Risques à prendre en compte dans le cadre de la D.E.C.I. : Conformément au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, le présent arrêté a pour objet d'identifier les risques particuliers à prendre en compte à l'échelle macroscopique du territoire et les besoins en eau pour y répondre.

Les établissements recevant du public, les installations classées pour la protection de l'environnement, défendus par des points d'eau incendie publics, doivent être intégré dans l'identification des risques.

Références réglementaires	Nature du risques	Barrer la mention inutile
Articles L132-1 et L133-21 du code de l'environnement	Espaces naturels (DFCI)	OUI / NON
Articles L515-15 du code de l'environnement	Plan de prévention approuvé des risques technologiques	OUI / NON
Article L562-1 du code de l'environnement	Plan de prévention approuvé des risques naturels	OUI / NON
Articles L511-1 du code de la construction et de l'habitation	Sites ou établissements spécifiques (ERP)	OUI / NON
Articles L511-1 et L512-2 du code de l'environnement	Installations classées pour la protection de l'environnement	OUI / NON

Nota : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification

Article 4 – Prise en compte des risques courants et particuliers :
 Cet article vise à identifier l'état de réalisation du schéma communal (non réalisé, partiellement réalisé ou totalement réalisé) ainsi que sa capacité à répondre à l'ensemble des risques existants à la date de l'arrêté

ERP	3 ERP de type CTP (Chapiteaux, tentes et structures) ; 3 ERP de type J (Etablissements de soins) ; 7 ERP de type L (Salles d'audition, de conférences, de spectacles ou à usages multiples) ; 35 ERP de type M (Magasins, centres commerciaux) ; 4 ERP de type N (Restaurants et débits de boissons) ; 1 ERP de type P (Salle de danse et de jeux) ; 14 ERP de type R (Etablissements d'enseignement, colonies de vacances) ; 5 ERP de type S (Bibliothèques et centres de documentation) ; 25 ERP de type U (Etablissements sanitaires (hôpitaux, cliniques)) ; 1 ERP de type V (Etablissements de culte) ; 10 ERP de type W (Administrations, banques et bureaux) ; 3 ERP de type X (Etablissements sportifs couverts) ; 1 ERP de type Z (En attente de classement)
Activités/ICPE	ANTOINE HURET (Enregistrement/Non Seveso) ; CLOTURES ET PORTAILS D'ARRAS (Non ICPE) ; DAINVILDIS SAS (Enseigne : E. LECLERC) (Enregistrement/Non Seveso) ; DAINVILLE RECYCLAGE SAS (Autorisation/Non Seveso) ; DAINVILLE RECYCLAGE (VHU) (Enregistrement/Non Seveso) ; DDE (Non ICPE) ; GP COX DIESEL (Non ICPE) ; KNAUF INDUSTRIES NORD (Enregistrement/Non Seveso) ; LAFLUTTE SA (Autorisation/Non Seveso) ; L'atelier du pressing (Non ICPE) ; PRIMAGAZ (Autorisation/Seveso seuil bas) ; Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) (Enregistrement/Non Seveso)

Article 5 – Aggravations des risques : L'apparition de nouveaux risques (création de lotissement, implantation d'ERP, ...) sur le territoire nécessite la prise d'un nouvel arrêté de défense extérieure contre l'incendie.

Article 6 – Les points d'eau incendie : L'état des points d'eau incendie, à la date de signature du présent arrêté, figure dans le tableau de l'annexe 1.

En fonction des risques, le présent arrêté fixe :

- La quantité,
- La qualité (le type de point d'eau : poteau d'incendie, réservoir...),
- L'implantation.

Des P.E.I. identifiés pour l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et des secours, ainsi que leurs ressources.

La mise en œuvre des P.E.I est subordonnée aux caractéristiques techniques particulières ci-dessous :

Château(x) d'eau	/
Surpresseurs(s)	/
Particularité(s)	/

Nota : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification

Article 7 – Modalités de réalisation des contrôles techniques : Le contrôle technique comprend un contrôle du débit et de la pression (débit maximal, débit à un bar, pression dynamique au débit requis par l'analyse des risques) ainsi qu'un contrôle fonctionnel consistant à s'assurer de l'accessibilité et de la visibilité, de la présence effective d'eau, de la bonne manœuvrabilité des appareils (dégrippage), de la présence des bouchons de raccords, des joints des demi-raccord, de l'intégrité des demi-raccords. Mais aussi il inclut le contrôle des citernes incendie et leur dispositif d'aspiration lorsque celui-ci existe.

Au titre de la police administrative spéciale de la défense extérieure contre l'incendie et conformément au règlement départemental de la D.E.C.I. du Pas-de-Calais, le contrôle technique périodique est effectué :

- Annuelle
- Tous les 2 ans
- Tous les 3 ans
- Par tiers
- Par modélisation hydraulique
- Par échantillonnage

Par ailleurs, il est précisé que le contrôle fonctionnel est :

- Inclus dans les opérations de maintenance (entretien et réparation) ;
- Réalisé en dehors des opérations de maintenance.

Article 8 – La gestion des situations de carence programmée de DECI : La description de carence programmée devra être envoyée au SDIS 62, notamment à l'occasion de lavages de réservoirs par la mise en œuvre de mesures compensatoires (réserves d'eau mobiles, interconnexion des réseaux d'eau permettant en cas d'incendie, l'alimentation normale ou dégradée des points d'eau incendie impactés ...).

En cas de situation d'urgence ou de carence inopinée, le SDIS 62 sera prévenu sans délai.

Article 9 – Modalités de mise à jour du présent arrêté : La mise à jour du présent arrêté lorsqu'il y a aggravation des risques sur le territoire, devra faire l'objet de la procédure complète d'élaboration dudit arrêté.

La mise à jour du présent arrêté, pour la création ou la suppression d'un point d'eau incendie, entre dans les processus d'échanges d'informations entre le S.D.I.S. 62 et la collectivité. Cette mise à jour ne fait pas partie de la procédure complète d'élaboration de cet arrêté.

Ces modifications seront notifiées par l'autorité de police et/ou par la personne responsable du service public de DECI de la commune ou de l'EPCI à fiscalité propre conformément au

Nota : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification

règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Article 10 – Exécution : Le maire, responsable du service public de D.E.C.I., est chargé de l'application du présent arrêté.

Une copie du présent arrêté est transmise au préfet. Il en sera de même pour toute modification ultérieure dudit arrêté.

Une copie du présent arrêté sera transmise aux services suivants:

- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais
- Service public d'eau potable de l'EPCI d'appartenance

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de DAINVILLE par les soins de Madame le Maire.

Article 11: Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le commissaire d'Arras, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, publié, transmis et certifié exécutoire le 27 Octobre 2025.

Dainville, le 27/10/2025

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#

Nota : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification

Annexe 1 Arrêté D.E.C.I. – liste des points d'eau Incendie

TIMBRE DE LA COMMUNE ou de l'EPCI à fiscalité propre	LISTE DES POINTS D'EAU INCENDIE			COMMUNE DE	DAINVILLE		
	Arrêté du	27/10/2025	Numéro d'arrêté : 2025/108			Mise à jour le	27/10/2025

Numéro SDIS du PEI	Adresse	Nature P.E.I. PI 65; PI 100; PI 2x100; BI 100 ; CITERNE ; RESERVE ; NATUREL	Débit horaire (m ³ /h) ou volume à		Pression dynamique au débit requis	Pression statique	Statut Public, privé, privé conventionné	Dispositif d'aspiration (oui, non)	Nature du dispositif d'aspiration Poteau ou bouche d'aspiration, puisard d'aspiration, trou d'homme citerne, cannes d'aspiration
			1 bar	volume					
62263-0001	Entre 44 et 46 rue Calmette	PI 100	70		1,6	3,0	Public		
62263-0002	Angle rue Pierre Mendes France/rue London Scottish	PI 100	66		1,4	3,7	Public		
62263-0003	Angle rue Calmette/rue London Scottish	PI 100	89		2,3	3,7	Public		
62263-0004	Face 2 rue Léon Blum	PI 100	144		3,3	4,0	Public		
62263-0005	Angle rue Pasteur/rue de Berneville, face pharmacie	PI 2x100	246		3,8	4,7	Public		
62263-0006	Angle rue Berneville/rue Jules Ferry	PI 100	171		3,6	4,1	Public		
62263-0007	Opposé 29 rue Jules Ferry	PI 100	227		4,2	4,5	Public		
62263-0008	Opposé 26 rue de la Gare	PI 100	205		3,9	4,1	Public		
62263-0009	Face 12 rue des Portefaix	PI 100	64		1,2	2,8	Public		
62263-0010	Face 38 rue des Portefaix, lotissement le Moulin	PI 100	64		1,1	2,7	Public		
62263-0011	Opposé 2 rue Pierre Lesdain	PI 100	80		1,8	3,2	Public		
62263-0012	Angle rue des Anciens	PI 100	94		2,4	3,6	Public		

Nota : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification

Numéro SDIS du PEI	Adresse	Nature P.E.I. PI 65; PI 100; PI 2x100; BI 100 ; CITERNE ; RESERVE ; NATUREL	Débit horaire (m ³ /h) ou volume à		Pression dynamique au débit requis	Pression statique	Statut Public, privé, privé conventionné	Dispositif d'aspiration (oui, non)	Nature du dispositif d'aspiration Poteau ou bouché d'aspiration, puisard d'aspiration, trou
			1 bar	volume					
	Combattants/rue Jean Baptiste Charcot								
62263-0013	Face à la mairie, rue des Ecoles	PI 100	153		3,5	4,1	Public		
62263-0014	Opposé 14 rue Jean Jaurès	PI 100	110		3,3	4,5	Public		
62263-0015	Face 59 avenue Antoine de Saint-Exupéry	PI 100	160		2,9	3,2	Public		
62263-0016	Face 120 avenue Antoine Saint-Exupéry	PI 100	156		2,8	3,3	Public		
62263-0017	Opposé 3 rue de Rolland Garros	PI 100	89		1,9	2,8	Public		
62263-0018	Face 58 rue des Portefaix	PI 100	64		1,2	3,1	Public		
62263-0019	Face 10 rue des Meuniers	PI 100	65		1,2	3,1	Public		
62263-0020	Opposé 36 rue d'Etrun	PI 100	83		2,0	3,3	Public		
62263-0021	Face école primaire Daudet-Fort, rue Maréchal Leclerc	PI 100	82		2,2	3,7	Public		
62263-0022	Angle rue d'Arras/rue d'Etrun/rue des Anciens Combattants	PI 100	152		3,3	4,1	Public		
62263-0023	Angle rue d'en Bas/rue du Feu	PI 100	177		4,1	4,5	Public		
62263-0024	Face 23 rue des Prés	PI 100	96		2,7	4,0	Public		
62263-0025	Angle avenue Saint-Exupéry/rue des Prés	PI 100	147		2,8	3,2	Public		
62263-0026	Face 1 rue Louis Blériot	PI 100	120		2,3	2,8	Public		
62263-0027	Face 70 rue Jean Goujon	PI 100	114		3,0	3,9	Public		
62263-0028	Face au fond allée Jean-Jacques Rousseau	PI 100	146		3,2	3,9	Public		
62263-0029	Au fond de l'allée 8 mai 1945	PI 100	146		3,9	4,6	Public		

Nota : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification

Numéro SDIS du PEI	Adresse	Nature P.E.I. PI 65; PI 100; PI 2x100; BI 100 ; CITERNE ; RESERVE ; NATUREL	Débit horaire (m ³ /h) ou volume à		Pression dynamique au débit requis	Pression statique	Statut Public, privé, privé conventionné	Dispositif d'aspiration (oui, non)	Nature du dispositif d'aspiration Poteau ou bouché d'aspiration, puisard d'aspiration, trou
			1 bar	volume					
62263-0030	Angle rue d'Arras/rue Jean-Jacques Rousseau	PI 100	172		4,0	4,5	Public		
62263-0031	Opposé 13 rue d'En Bas	PI 100	200		4,3	4,8	Public		
62263-0032	Face 18 rue Des Iris	PI 100	82		2,6	4,6	Public		
62263-0033	Opposé 9 avenue Saint-Exupéry	PI 100	176		3,2	3,5	Public		
62263-0034	Face entrée déchetterie, chemin de l'hippodrome	PI 100	81		1,4	1,9	Public		
62263-0035	Face 44 rue Jean Goujon	PI 100	122		3,0	3,8	Public		
62263-0036	Angle rue Goujon/avenue des Bergeronnettes	PI 100	138		3,4	4,0	Public		
62263-0037	Angle rue Montesquieu/allée Denis Papin	PI 100	156		3,5	4,0	Public		
62263-0038	Opposé 24 rue Georges Cuvier	PI 100	151		3,5	4,1	Public		
62263-0039	Angle rue Olivier de Serres / avenue Georges Cuvier, opposé 27 rue Olivier de Serres	PI 100	136		3,6	4,2	Public		
62263-0040	Angle rue Bernard de Jussieu/rue des Bergeronnettes	PI 100	143		3,8	4,3	Public		
62263-0041	Angle avenue Lavoisier/rue des Bergeronnettes	PI 100	240		4,5	4,8	Public		
62263-0042	Opposé 91 avenue Lavoisier	PI 100	177		4,2	4,7	Public		
62263-0043	Face Mc Donald avenue Jean Mermoz	PI 2x100	312		4,0	4,7	Public		
62263-0044	Face Gamm Vert avenue Jean Mermoz	PI 100	195		3,6	4,0	Public		
62263-0045	Face Jouet Club rue Jacqueline Auriol	PI 100	228		3,6	3,9	Public		
62263-0046	Opposé 38 rue du 19 mars 1962	PI 100	244		5,0	5,4	Public		

Nota : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification

Numéro SDIS du PEI	Adresse	Nature P.E.I. PI 65; PI 100; PI 2x100; BI 100 ; CITERNE ; RESERVE ; NATUREL	Débit horaire (m ³ /h) ou volume à		Pression dynamique au débit requis	Pression statique	Statut Public, privé, privé conventionné	Dispositif d'aspiration (oui, non)	Nature du dispositif d'aspiration Poteau ou bouché d'aspiration, puisard d'aspiration, trou
			1 bar	volume					
62263-0047	Face 16 rue François Broussais	PI 100	138		3,2	3,9	Public		
62263-0048	Angle rue Moulin Jérôme/rue Marcellin Berthelot	PI 100	141		3,5	4,0	Public		
62263-0049	Opposé 25 allée Pascal	PI 100	128		3,3	4,0	Public		
62263-0050	Face 23 avenue Lavoisier	PI 100	160		4,0	4,7	Public		
62263-0051	Entrée Monsieur Meubles rue Guy Lussac	PI 100	147		3,0	3,4	Public		
62263-0052	Angle rue Gay Lussac/rue Jean Moulin	PI 2x100	136		1,2	3,3	Public		
62263-0053	Face bassins de rétention Ets Coupé rue Faraday	PI 100	103		2,6	3,5	Public		
62263-0054	Angle rue Jean Moulin/rue James Watt	PI 100					Privé		
62263-0055	Face Ets BMR rue James Watt	PI 100	80		1,8	3,0	Public		
62263-0056	Ets Clariane rue James Watt	PI 100	80		1,8	2,9	Public		
62263-0057	Ets Samada rue James Watt	Réserve		250			Privé	Non connu	Non connu
62263-0058	Près entrée Ets SAMADA	PI 100	74		1,6	2,8	Public		
62263-0059	Face 27 rue de Verdun	BI 100	176		3,9	4,5	Public		
62263-0060	Angle rue d'En Bas/rue Jean Jaurès	PI 100	167		4,0	4,6	Public		
62263-0061	Entre 134 et 136 rue François Broussais	PI 100	78		2,0	3,6	Public		
62263-0062	Petit rond-point bout de la rue de l'Encyclopédie face Diderot	PI 100	148		4,0	4,6	Public		
62263-0063	Angle impasse Georges Guynemer/rue Georges Guynemer, au feu rouge	PI 100	207		3,4	4,0	Public		
62263-0064	Entrée Lidl rue Georges	PI 100	198		3,1	3,3	Public		

Nota : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification

Numéro SDIS du PEI	Adresse	Nature P.E.I. PI 65; PI 100; PI 2x100; BI 100 ; CITERNE ; RESERVE ; NATUREL	Débit horaire (m ³ /h) ou volume à		Pression dynamique au débit requis	Pression statique	Statut Public, privé, privé conventionné	Dispositif d'aspiration (oui, non)	Nature du dispositif d'aspiration Poteau ou bouché d'aspiration, puisard d'aspiration, trou
			1 bar	volume					
	Guynemer								
62263-0065	Face 34 rue Montaigne	PI 100	131		3,5	4,3	Public		
62263-0066	Face 74 rue François Broussais	PI 100	86		2,3	3,5	Public		
62263-0067	Face Opale Evasion rue Jean Moulin	PI 100	128		2,5	3,1	Public		
62263-0068	Angle rue de la République/allée de l'Ouest	PI 100	194		4,1	4,3	Public		
62263-0069	Face 12 rue des Cormorans	PI 100	196		4,3	4,7	Public		
62263-0070	Face 1 rue Bernard Palissy	PI 100	121		3,6	4,3	Public		
62263-0071	Opposé 6 Rue Des Iris	PI 100	92		3,0	4,6	Public		
62263-0072	Oppose 12 rue Du Moulin	PI 100	76		1,7	3,1	Public		
62263-0073	Entre 46 et 48 rue Jules Ferry	PI 100	177		3,9	4,3	Public		
62263-0074	Angle rue Sorbiers/rue des Platanes	PI 100	140		3,7	4,4	Public		
62263-0075	Face 37 rue Albert Calmette	PI 100	66		1,2	2,7	Public		
62263-0078	Primagaz P1	PI 100 surpressé					Privé		
62263-0079	Primagaz P 2	PI 100 surpressé					Privé		
62263-0080	Primagaz P3	PI 100 surpressé					Privé		
62263-0081	Primagaz P4	PI 100 surpressé					Privé		
62263-0082	Primagaz P5	PI 100 surpressé					Privé		
62263-0083	Primagaz P6	PI 100 surpressé					Privé		
62263-0084	Opposé Ets UPC dans le	PI 100	211		4,0	4,3	Public		

Nota : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification

Numéro SDIS du PEI	Adresse	Nature P.E.I. PI 65; PI 100; PI 2x100; BI 100 ; CITERNE ; RESERVE ; NATUREL	Débit horaire (m ³ /h) ou volume à		Pression dynamique au débit requis	Pression statique	Statut Public, privé, privé conventionné	Dispositif d'aspiration (oui, non)	Nature du dispositif d'aspiration Poteau ou bouché d'aspiration, puisard d'aspiration, trou
			1 bar	volume					
	grillage, rue de Whitstable								
62263-0085	Face accès livraison et accès SAV /opposé E. Leclerc location	PI 100					Privé		
62263-0086	Enceinte des archives départementales, rue du 19 mars 1962	PI 100					Privé		
62263-0087	A côté médiathèque, rue du 19 mars 1962	PI 100	206		4,3	4,6	Public		
62263-0088	Site PRIMAGAZ	Réserve		450			Privé	Oui	Bouche d'aspiration n° 62263-0088-1
62263-0089	Site PRIMAGAZ	Réserve		600			Privé	Non connu	Non connu
62263-0090	Coté Flunch au fond vers les poubelles	PI 100					Privé		
62263-0091	Au fond du parking Conforama	PI 100					Privé		
62263-0092	Dans la nouvelle maison de retraite, rue de l'Encyclopédie	PI 100					Public		
62263-0093	Opposé centre de soins psychiatriques pour adolescents, rue Whitstable	PI 100	219		4,3	4,6	Public		
62263-0094	Opposé FLUNCH	PI 100					Privé		
62263-0096	Face magasin Centrakor	PI 100					Privé		
62263-0097	A côté 63 rue Pierre Lesdain	PI 100	90		2,2	3,3	Public		
62263-0098	Face entrée Ets Laflutte, route de Doullens	PI 2x100	171		2,4	3,8	Public		
62263-0099	Dans le fond de la ferme de la Housseraie, rue de Berneville	Citerne		700			Privé	Non connu	Non connu
62263-0100	Oppose pôle de santé Bel Air, rue de Whitstable	PI 100	242		5,1	5,3	Public		
62263-0101	Angle rue de Canterbury/rue des deux Caps	PI 100	194		4,6	5,1	Public		

Nota : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification

Numéro SDIS du PEI	Adresse	Nature P.E.I. PI 65; PI 100; PI 2x100; BI 100 ; CITERNE ; RESERVE ; NATUREL	Débit horaire (m ³ /h) ou volume à		Pression dynamique au débit requis	Pression statique	Statut Public, privé, privé conventionné	Dispositif d'aspiration (oui, non)	Nature du dispositif d'aspiration Poteau ou bouché d'aspiration, puisard d'aspiration, trou
			1 bar	volume					
62263-0102	Face 13 rue de Douvres	PI 100	128		4,3	5,5	Public		
62263-0103	Face 5 rue des Tilleuls	PI 100	182		4,1	4,6	Public		
62263-0104	Archives départementales, avenue de l'Hippodrome	PI 100					Privé		
62263-0105	Face 16 rue Ampère	PI 100	137		3,4	4,0	Public		
62263-0106	Face Ets Crozatier, 8 route de Doulens	PI 100	174		3,1	3,5	Public		
62263-0107	Face 50 avenue Antoine de Saint Exupéry	PI 100	193		3,0	3,2	Public		
62263-0108	Opposé 3 rue du Cap Gris Nez	PI 100	164		4,7	5,1	Public		
62263-0109	Résidence Pierre Brunet, avenue de l'Hippodrome, arrière	PI 100					Privé		
62263-0110	Face entrée Dufetel Fioul/120 avenue de Saint-Exupéry	PI 100	180		3,0	3,4	Public		
62263-0111	ER Primagaz	Citerne		2100			Privé	Oui	Point d'aspiration n° 62263-0111-2
62263-0112	ER Primagaz	Citerne		1200			Privé	Oui	Point d'aspiration n° 62263-0111-1
62263-0113	Tisanerie archive dept 1 rue du 19 mars 1962	PI 100					Privé		
62263-0114	Préfabriqué archive départementale, 1 rue du 19 mars	PI 100					Privé		
62263-0115	Angle chemin des Baudets/rue Pasteur	PI 100	187		4,0	4,4	Public		
62263-0116	Chemin piétonnier ex transfusion sanguine 7 rue du 19 mars 1962	PI 100					Privé		
62263-0118	Site SAMADA rue James Watt	Citerne souple		240			Privé	Oui	2 poteaux d'aspiration

Nota : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification